

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

OBJET :

Provision budgétaire dettes douteuses 2022

20220022

Christine FRANCOIS, Maire

Étaient présents : BRIERE Matthieu, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GIRARD Jean-Yves, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde

Pouvoir : BOURGEOIS Rosaria donne pouvoir à GARCIA Nathalie, DELACOURT Marc donne pouvoir à VERDENET Clotilde, DUPLAN Véronique donne pouvoir à FRANCOIS Christine, FLACEAU Chloé donne pouvoir à BRIERE Matthieu, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à LARIVE Bruno, GRUFFAT Henri donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, NEDIALKOVA Krassi donne pouvoir à MENUT Brigitte

Étaient absents : HERVIS Jean-Pierre, TONDU Mathieu

Secrétaire de Séance : Julien FAVREAU

Date de convocation du Conseil : 15/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 14

Pouvoirs : 7

La Maire indique à l'assemblée qu'à la demande du percepteur, il convient de prévoir une provision à l'article 6817 (dépenses de fonctionnement) afin d'anticiper la reprise de dettes douteuses. A ce jour, l'ensemble des dettes douteuses s'élèvent à 372 euros pour la commune.

Cette provision pourra être utilisée via un titre au profit de l'article 7817 le cas échéant.

Il est donc proposé d'inscrire à l'article 6817 la somme de 372 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A 14 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION DECIDE

- De provisionner 372 euros à l'article 6817.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 22 mars 2022.

La maire, Christine FRANCOIS

Transmission à la Préfecture le :

Réception par la Préfecture le :

Accuse de réception en préfecture
001-210102752-20220322-20220022-D
Date de réception préfecture : 29/03/2022

